

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
147.16 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.

LOIRE-INFÉRIEURE
DÉPÔT LÉgal
N° 1090
1937



LE CHOMAGE : Malgré la loi de 40 heures, l'Exposition et le recrutement de nombreux fonctionnaires, il y a actuellement 307.512 chômeurs inscrits. Leur nombre recommence à augmenter. Il est entré en France, en une semaine, 6.034 travailleurs étrangers... et il en est sorti 149.

EN ALSACE : Le Conseil général du Bas-Rhin a voté un crédit de un million pour les premiers secours aux victimes de la fièvre aphteuse, et demande au Gouvernement un crédit de 15 millions de francs. Le Conseil du Haut-Rhin forme un Comité départemental pour réparer les pertes subies par les animaux malades et morts des suites de l'épizootie.

UNE QUINZAINE DE L'ŒUF et de la viande de poulet et de lapin a été organisée en Belgique, du 2 au 17 octobre, par la Fédération des Sociétés d'Agriculture ; cette curieuse institution a pour but de pousser à une consommation plus grande des produits de la basse-cour.

LA CAMPAGNE OLEICOLE a donné, en Algérie, une production totale de 625.900 quintaux d'olives et de 71.390 hectolitres d'huile, soit une baisse très marquée par rapport à la campagne 1935-36. Le nombre des oliviers, en rapport, est supérieur à huit millions.

LE HOUBLON : Un décret fixe le pourcentage minimum de houblon français, que les brasseries devront obligatoirement mettre en œuvre dans leur industrie.

Une Politique des Berceaux

Au Congrès national de la natalité et des familles nombreuses, qui vient de se tenir à Montpellier, M. Marres a mis en lumière le déclin continu de la natalité qui afflige la région languedocienne, une des plus riches de la France. Il en a fait ressortir les graves conséquences : dévalorisation du sol, manque de main-d'œuvre, afflux de étrangers. Alors qu'en 1866 on ne comptait que 1.900 étrangers sur 427.245 habitants dans l'Hérault, on en comptait, en 1936, 53.425 pour 502.043 habitants. Cette immigration massive est une cause de dévalorisation. L'alcoolisme sournois, la prostitution clandestine, les maladies vénériennes trouvent là un terrain particulièrement favorable. Cette situation n'est pas spéciale au Languedoc. La natalité décline dans toutes les régions françaises, et cela est l'effet d'une politique qui, depuis plus d'un demi-siècle, est tournée contre la famille. Or, n'oublions pas que tous les empires du passé ont dû leur chute à la dénatalité. Si nous ne voulons pas mourir, il faut sans tarder pratiquer une politique des berceaux, une politique qui favorise la natalité, le développement des familles nombreuses.

Le meilleur Lait

On a souvent fait des recherches en vue de savoir quelles sont les femelles qui ont le lait le plus nourrissant. Après de multiples comparaisons, on a trouvé que le lait le plus riche en matières grasses se fait des chèvres. Vient ensuite l'autre part, qu'un des laits qui se rapproche le plus du lait de femme est celui de l'ânesse et, à défaut, de la jument.

PARTICIPER TOUS

aux **Concours de Primes d'Honneur**
d'AGRICULTURE et d'HORTICULTURE

et aux **Prix Cultureux**

qui auront lieu en 1938
en Loire-Inférieure

--- Faites-vous inscrire dès maintenant. Demandez-nous au Syndicat le règlement et les formulaires de déclarations.

UN COUP DE FORCE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

M. Georges Monnet voudrait étrangler
— les Chambres d'Agriculture
et les Associations spécialisées

L'agriculture joue de malchance avec les pouvoirs publics. C'est à qui, parmi les membres du gouvernement, manifestera le plus d'hostilité ou de dédain à l'égard de la classe paysanne. Le dernier témoignage de cet état d'esprit émane du ministre de l'Agriculture et du ministre des finances conjointement. Voici les faits :

La Circulaire N° 1915

Le 21 octobre dernier, M. Georges Monnet, ministre de l'Agriculture, a adressé, à tous les présidents de Chambres d'Agriculture, une circulaire portant le n° 1915, qui a trait au budget des Chambres.

Cette circulaire, qui est très longue, comprend quatre paragraphes d'une gravité exceptionnelle que nous reproduisons textuellement :

... je dois vous signaler que la loi du 3 janvier 1924, disposant, en cet article (article 25) que « en dehors de leurs attributions consultatives, les Chambres d'Agriculture peuvent, dans leur circonscription, créer ou subventionner tous établissements, institutions, ou services d'utilité agricole », il résultait de ce texte que c'est seulement dans les limites de leur circonscription, c'est-à-dire dans leur département, que les Chambres d'Agriculture peuvent accorder des subventions aux établissements, etc... visés à l'article 25 de la loi du 3 janvier 1924.

En fait, j'avais cru devoir, jusqu'à présent, faire preuve d'une certaine tolérance dans l'application de ces dispositions et autoriser les Chambres d'Agriculture à subventionner les organisations dont l'activité s'exerce en dehors de leur circonscription, telles, par exemple, les associations agricoles à caractère national.

Mais M. le Ministre des Finances vient de me rappeler, à deux reprises différentes, que les « Chambres d'Agriculture, organismes départementaux ou régionaux, ne peuvent valablement consentir de subventions que dans le cadre de leur circonscription administrative » et il m'a fait observer que les dispositions législatives étaient formelles à cet égard.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir, désormais, vous conformer aux dispositions littérales de l'article 25 en ne comprenant plus, dans votre budget, que des subventions destinées à des organisations agricoles de votre circonscription.

Ceux que vise cette Circulaire

Pour comprendre la portée de cette circulaire, il faut se rappeler que, depuis de nombreuses années, les Chambres d'Agriculture portent à leur budget des subventions d'encouragement aux associations nationales spécialisées : Association générale des producteurs de blé, Confédération générale des producteurs de lait, Confédération générale des producteurs de fruits et légumes, Confédération générale des producteurs de betteraves, Confédération générale des producteurs de pommes de terre, Association générale des producteurs de viande, Confédération générale des producteurs de fruits à cidre, etc... Ces subventions sont bien peu de choses. Quelques centaines ou quelques milliers de francs. Mais comme les associations agricoles, à la différence des puissants groupements industriels et de

la C. G. T., savent vivre avec des ressources modestes, les subventions représentent pour elles un appoint très sérieux.

M. Monnet, qui n'aime pas les associations professionnelles — elles gênent son programme d'étatisation — a pensé qu'en les privant des subventions des Chambres d'Agriculture, il les condamnerait à mort. Un coup double est ainsi porté à la profession : d'une part, les associations spécialisées sont atteintes dans leurs ressources ; d'autre part, les Chambres d'Agriculture sont limitées dans leurs pouvoirs. Seul, subsiste l'étatisme triomphant.

Ne triomphez pas trop vite, Messieurs les Ministres

La légalité de la circulaire de M. Monnet est absolument discutable, et il serait fort étonnant que les Chambres d'Agriculture l'acceptassent sans broncher. Légale ou non, elle constitue, en tous cas, un coup de force évident puisqu'elle rompt une procédure en usage depuis de longues années et intervient au moment où même les Chambres sont obligées de présenter leur budget à l'approbation ministérielle.

Sur le fond et sur la forme, le Ministre de l'Agriculture révèle son hostilité foncière à l'organisation agricole. Mais il aurait tort de considérer son mauvais coup comme réussi. L'agriculture est plus coriace qu'il ne le pense. Elle ne s'avale pas comme une boulette de papier et ne se dissout pas sous l'effet d'une circulaire.

Une phase nouvelle de la lutte entre l'étatisme et la profession est ouverte. Une nouvelle étape de libération agricole commence.

Aux Maraîchers

« Maraîchers, attention. Lorsqu'il s'agit de modifier profondément une profession, tous les intéressés doivent se grouper, afin de ne pas devenir des victimes.

« Ne soyez pas de ceux qui attendent un miracle. Il ne viendra pas. Les moyens politiques ? Les combats se servent, ils ne servent pas. « Allons, mes frères de misère, c'est à nous de décider de notre sort. Il faut commencer à fédérer, à unir, et lorsque nous serons nombreux, notre action directe, chaque jour plus efficace parce que chaque jour plus forte, aura raison des fauteurs de ruine. »

(Fédération nationale des maraîchers français.)

L'avoine nouvelle aux chevaux

Une idée assez répandue dans le monde agricole, c'est que l'avoine nouvelle, surtout récoltée par un temps humide, ne doit être donnée aux chevaux qu'au bout d'un certain laps de temps, c'est-à-dire après complète dessiccation. Quoique cette idée ne soit pas celle de tout le monde, nous croyons qu'il est prudent d'en tenir compte.

En tout cas, lorsqu'on est obligé de donner de l'avoine nouvelle aux chevaux, on fera sagement de l'aplatir d'abord, et plusieurs jours d'avance, de l'exposer au grand air, puis, au moment de l'utiliser, l'asperger légèrement d'eau salée. Une idée non moins fautive sur le même sujet, est de laisser javeler longuement l'avoine, pour la faire gonfler, grossir. On dit même qu'une avoine qui n'a pas reçu une bonne onction ne vaut rien. C'est tout le contraire qu'il faut dire. En effet, l'avoine mouillée se ressuie très difficilement ; l'humidité qui a pénétré dans la balle y reste longtemps. On rentre alors avec une complète dessiccation, la céréale moisit, conserve ce goût même après le battage ; elle perd son arôme, est malsaine pour le bétail ; elle occasionne souvent des coliques.

Un Brin de Causette...

On parle beaucoup, d'après quelques mois, des méfaits du « Travail noir »... C'est y encore une bande de « ca-gouillards », de gens sans feu, ni lieu, qu'exerçant une profession inavouable ?

Dans not' jeune âge, on connaissait le travail blanc, c'était là des farines, des meuniers, des mitrailleurs, même des plâtriers, des colleurs de papier. Le « travail noir » c'était la tâche des mineurs, des charbonniers, des soutiers... et pourquoi point des nègres, puisqu'on dit boulonner comme un nègre.

Mais, an'hui, les mots ont changé de sens. Ou, si vous préférez, les nègres étant devenus blancs. Même qui avant une loi pour réprimer c'te brachonnage de métiers, qui l'appelait le « travail noir ».

Cette interdiction « d'exercer une profession libérale, commerciale, industrielle ou artisanale, de se livrer à une occupation ou d'effectuer un travail rémunéré pour des employeurs, des particuliers ou d'autres collectivités, en dehors de leur occupation ou emploi habituel, s'applique au personnel des services publics, de l'Etat, des départements, des communes, des offices, des établissements publics, des réseaux de chemins de fer, etc... ainsi qu'à tout le personnel des maisons de commerce, entreprises, sociétés ou administrations privées de toute nature, aux gens de service attachés à la personne, pour toute la durée de leur contrat. »

Vlà qui est clair. Y avait pu qu'à tirer l'échelle ; le boulot est terminé ! Tamps si qu'on boulotte moins. La Loi, c'est la Loi ! Et les Quarante heures, c'est sacré. Défense de faire la moindre bricole, sous peine d'être poursuivi comme un « jaune » — non, pardon, comme un « noir ». On avait seulement la tolérance d'avaler force chopines, de rentrer moitié « noir » à la maison... C'est la bourgeoisie qui se chargera de vous passer un savon.

Tureusement qui avant ter-jours des arrangements avec le ciel et le Dieu merci, les cultivateurs étant un coup de pus avantages. Car ces interdictions de travailler, dit la loi, s'appliquent point à ceuses... qui, en dehors de la durée légale des occupations inhérentes à leur profession, aident les exploitations agricoles... »

Et on dira qu'on est point des enfants gâtés ! C'est du retour à la terre, à la mère patrie, ou je m'y connais point ! Ne vous plaignez pas de manquer de hors d'œuvres, puisque vous avez là, ben à main, tertous les équipes spécialisées, qui ne demandant qu'à s'embaucher — si que vous y mettez le prix.

Quant à ceuses, qu'exploitent des p'tites fermes, des p'tites tenues pépères, à leurs heures de loisirs, allez point jeter la pierre dans leur jardin. C'est ni des cumulards, ni des travailleurs en chemises noires, mais des malins, qu'avant su miser sur les deux tableaux. Y ne faisant jamais que les quarante heures... Mais y les faisant deux fois et pis le tour est joué.

maître Jeannot

Parlons « franc » ! Salaires industriels

Casse-cou !

Il y a un an, notre franc valait quatre sous d'avant guerre ; il en vaut deux aujourd'hui, soit exactement dix fois moins qu'en 1914 ! Beaucoup de Français semblent l'oublier, et continuent de raisonner comme au temps de la prospérité.

« Un franc — entend-on dire — c'est toujours un franc ! Hélas, non ! Trois fois non ! et même dix fois non ! car c'est juste dix fois moins ! et la ménagère qui va faire les emplettes, acheter les approvisionnements nécessaires à la maison, à la-dessus, beaucoup moins d'illusions que nos économistes officiels. Chaque semaine, elle voit afficher dans les boutiques des prix de plus en plus élevés. Hausse de la vie, dirait-on ? Non, simple baisse de la monnaie !

L'hôtelier, qui se réjouit de l'afflux des étrangers dans notre pays depuis quelques mois, est tenté, dans un autre sens il est vrai, de crier : au miracle !... Miracle ?... non pas ! simple baisse de la monnaie ! car les étrangers viennent vivre à bon compte chez nous, absolument, comme après la guerre, lors de la chute du mark, nos poilus, en occupation dans la Rhénanie, purent s'offrir, presque « à l'œil », toutes sortes de larcasses ! Le tourisme, dans de telles conditions, n'est donc pas un signe de prospérité pour le pays qui semble en bénéficier, mais, bien au contraire, la preuve d'un grave affaiblissement économique. C'est le moins qu'on puisse dire !

Il en est de même de nos exportations. Nos produits agricoles fran-

çais, en « prix-or », sont en passe de devenir les meilleurs marchés du monde entier. Bien sûr, ceux qui depuis des années comptent systématiquement sur les importations agricoles des pays concurrents pour nourrir les villes, plongées maintenant dans les délices des quarante heures, devront avouer leur impuissance ! Avec notre franc dévalué, les blés et les viandes d'Amérique, la laine d'Australie, les oléagineux des colonies britanniques, les fruits exotiques, seront inabondables. Alors, comme il faudra bien manger et se vêtir, on se tournera, mais trop tard, vers ce paysan français, dont les esprits forts avaient proclamé l'infirmité... A moins qu'on ne trouve plus simple d'envoyer des colonnes mobiles dans les fermes, pour procéder à des réquisitions.

Réquisitions ? Le mot vous paraît gros ! Et cependant, depuis un récent décret-loi, l'Office du Blé jouit de ce droit. Aussi ne tient-il qu'à un Gouvernement quelconque, maître absolu de l'Office, de déclencher la dite réquisition, sans l'ombre d'illégalité, même apparente !!!

Paysans, l'heure de la grande pénitence va sonner pour le Pays ! Si vous demeurez unis l'on convoitera vos patrimoines, vos biens, le fruit de vos labeurs, mais personne n'osera y toucher. Mais, par contre, si dès à présent vous ne vous tenez pas solidement les coudes, ceux qui toujours vous ont menti sauront profiter de votre faiblesse pour vous détrousser sans merci !

J. LE ROY-LADURIE.

Plantez des Pommes de Terre précoces

En raison de la sécheresse que nous avons subie cette année, la récolte de pommes de terre est médiocre, nous ne pas dire nulle, et les tubercules sont de mauvaise qualité pour la semence. Le bétail a déjà absorbé, et absorbera encore, une partie de cette mauvaise récolte, et au moment de la soudure, vers fin mai, début de juin, les caves seront vides de vieilles patates, et il y aura des demandes nombreuses pour la consommation, aussitôt la Noirmoutier finie, c'est-à-dire à l'époque citée plus haut.

On ne saurait donc trop encourager les cultivateurs à planter des pommes de terre de variétés précoces, la vente de cette récolte pouvant être, au printemps prochain, bien rémunératrice. A ce moment, il y a bien la pomme de terre de Saint-Malo qui vient commencer la nôtre, mais la patate de pays (comme on dit couramment), prévaut sur nos marchés, en raison de sa qualité et de sa chair jaune.

VARIÉTÉS RECOMMANDÉES

Voici, par ordre de précocité, les variétés les plus recommandables :

Ideale : La plus précoce des variétés de pleine terre ; tubercules en forme de morceau de savon usé, peau lisse, yeux superficiels, chair et peau jaunes, fournit de très bonne heure des tubercules, tous de grosseur marchande et de très bonne qualité.

Binfe (Esterlingen) : Plus tardive de 8 à 15 jours que la précédente, excellente qualité, peau et chair jaunes, forme de tubercules plus en long et moins plat que l'Ideale. Dans certaines terres, a tendance à prendre la tavelure ; inconvénient que n'a pas l'Ideale.

Dik-Muisen ou Esterlingen un peu plus tardive : Très bons rendements, excellente qualité, fait suite à l'Ideale au moment des arrachages.

Early-Rose : Très vieille variété, de la précocité de la Binfe ; peau rose, chair blanche tachée de rose. Bonne qualité, très recommandée pour les purées.

Toutes ces variétés sont également bien cotées sur les marchés en hiver, en raison de la forme lisse de leurs tubercules et de leur qualité fine. Leur culture a l'avantage de ne pas trop craindre les attaques du doryphore, qui ne fait son apparition que lorsqu'ils sont déjà mûres en partie. De plus, leur arrachage précoce permet de mettre en terre une deuxième récolte : betteraves, choux, haricots, etc...

EPOQUE DE LA PLANTATION

Elle est déterminée par la température du printemps. On plante fin février, ou début de mars, mais on a plutôt intérêt à attendre que le terrain soit sain et réchauffé. Vers le 15 mars, c'est encore une très bonne époque pour récolter de bonne heure.

CHOIX DE LA SEMENCE

Les pommes de terre de Bretagne, qui sont favorisées par une température plus fraîche que la nôtre en été, fournissent d'excellentes semences. Tous les rayons ne sont certainement pas bons, mais des Maisons ou des Syndicats, spécialisés en la matière, nous procurent maintenant des semences qui, si elles ne sont pas sélectionnées, au sens strict du mot, nous donnent du moins de fortes garanties d'origine, de vigueur et de germination.

Méfions-nous des semences offertes à trop bon marché, elles peuvent être belles, en apparence, mais proviennent d'un village ou d'une commune voisins, après avoir fait un tour dans le magasin d'un marchand peu scrupuleux.

Ne nous laissons pas, non plus, duper par des courtiers inconnus, qui proposent des semences à noms ronflants, provenant de Maisons quelconques, à des prix exagérés, leur permettant une commission de 40 à 50 francs par 100 kilos.

Renseignons-nous, près de nos organisations syndicales, ou adressons-nous à des fournisseurs connus et honnêtes, à qui on pourra faire des compliments de la marchandise, ou des reproches, suivant le cas.

FUMURE ET CULTURE

La pomme de terre demande une fumure équilibrée, en azote, acide phosphorique et potasse. Une demi-fumure au fumier complétée d'engrais chimique est très recommandable, mais n'oublions pas que les variétés précoces se trouvent très bien d'une fumure un peu plus azotée qui pousse plus activement leur végétation.

Tout le monde connaît la culture de la pomme de terre, mais pour les précoces, plantons-les toujours à la pelle, ensuite il est très bon de relever le rayon sur le sillon pour tenir le terrain sain, et quelques jours après, par beau temps, un bon hersage favorisera la levée. Ne pas oublier que la pomme de terre doit être butée toute petite, car si on fait cette opération trop tard, on dé-

A diverses reprises, le Comité National de surveillance des prix a été saisi de demandes d'autorisations de relèvements de prix de certains produits industriels, basées sur des augmentations de salaires consenties en application de l'échelle mobile.

Dans certaines industries, on a en effet donné aux travailleurs salariés la garantie que les salaires suivraient exactement la courbe du prix de la vie. Lorsque ces industries ne sont pas trop menacées par la concurrence, on conçoit que leurs dirigeants jouent sur le veours. Plus de conflits avec le personnel ! Il s'agit seulement de solliciter, autant qu'il en est besoin, les homologations du Comité de surveillance des prix.

Quant aux ouvriers qui bénéficient de l'échelle mobile, ils sont exceptionnellement privilégiés, par rapport à leurs camarades. Ils jouissent d'un traitement de faveur, relativement aux fonctionnaires, auxquels l'échelle mobile a été refusée.

Du point de vue agricole, la généralisation de l'échelle mobile dans l'industrie aboutirait à une monstruosité injuste.

Injustice d'autant plus inacceptable que si l'on peut espérer une revalorisation plus accentuée de certains produits agricoles, le prix du blé reste fixé en principe pour toute la campagne.

Si l'on admet l'application de l'échelle mobile aux salaires industriels, il faudra l'admettre pour les salaires agricoles et, par voie de conséquence, pour tous les produits de la terre. Sans cela on aboutirait à des inégalités qui justifieraient la révolte des producteurs, menacés de ruine totale.

Mais la généralisation de l'échelle mobile à tous les salaires et à tous les prix ne réaliserait-elle pas le fameux cycle infernal qui se terminerait par une catastrophe économique ?

C'est pourquoi les représentants de l'Agriculture au Comité National de surveillance des prix ont poussé un véritable cri d'alarme, au sujet des conséquences de l'application de l'échelle mobile des salaires dans certaines industries.

Le Gouvernement a été alerté. Il ne faut pas se laisser decrier « casse-cou » à tous ceux qui se laissent tenter, par faiblesse, par les facilités trompeuses de l'échelle mobile.

P. GARNIER.

La Sériciculture en 1937

Le « Journal Officiel » du 8 octobre a publié les résultats approximatifs de l'enquête séricicole de 1937, effectuée par le Ministère de l'Agriculture : 12.546 sériciculteurs ayant mis en incubation 14.301 lots de 25 grammes de graines ont produit 640.607 kilos 635 de cocons frais. Le prix de vente de 25 grammes de graines est de 24 fr. 35, et la valeur totale de la production s'élève à 5.533.906 francs.

Rappelons qu'en 1936, 12.037 sériciculteurs, ayant mis en incubation 14.825 lots de 25 gr. de graines avaient produit 673.849 kilos 800 de cocons frais. Le prix de vente des graines était de 25 fr. 91, et la valeur totale de la production s'élevait à 2.907.835 francs.

range les jeunes racines et le rendement en souffre.

PREPARATION DE LA SEMENCE

Achetez nos semences de bonne heure, mettons-les en caissettes plâtrées en une seule couche, ou sur un plancher, la tête en haut. Donnons de l'air et de la lumière à la chambre aux semences, le tubercule vert, dit le germe pousse dru et court. Or assurez ainsi une meilleure levée par temps humide. Lorsque l'on sectionne les tubercules, on doit le faire dans le sens de la longueur pour ménager des germes de tête à chaque morceau. Les tubercules semés entiers seront cependant entamés d'une petite coupe à la base pour favoriser la pourriture de ceux-ci et éviter ainsi la dégénérescence du pied.

A. S.

